

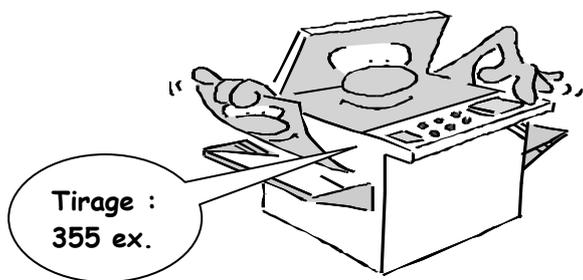
# INFORMATIONS



avril 2008



En cas de non réception du journal après le 5 du mois (sauf pour les mois de janvier et d'août où il n'y a pas de parution), contacter la rédaction de l'Inform'Ogoz.



Vous quittez la commune mais voulez garder un contact avec celle-ci ? N'hésitez pas, abonnez-vous au prix de 25.-, inscription auprès du comité de rédaction.

Des réactions, lettres, articles, reportages ou annonces à nous faire parvenir ? Voici notre adresse :

[informogoz@vuisternens-en-ogoz.ch](mailto:informogoz@vuisternens-en-ogoz.ch)

Sinon :



« Inform'Ogoz »  
Edmée Macherel  
Imp. du Château 11  
1696 Vuisternens-en-Ogoz



Ou dans la boîte à lettres du pilier public.

Dates à retenir :

17.04.2008  
Du 29.4.2008 au 4.5.2008  
04.05.2008

Assemblée communale  
Visite de la Sté de Jeunesse - 1<sup>er</sup> mai  
Inauguration de la longue-vue

# Commune

## Du côté de la population

### Naissance

Sacha dans la famille de Jean-Marie Baeriswyl, route de Romanoche 19

\*\*\*\*\*

## Fermeture administration communale

Afin de pouvoir installer le nouveau logiciel informatique, nous vous informons d'ores et déjà que l'administration communale sera probablement fermée durant la période du 28 avril 2008 au 9 mai 2008.

Un avis sera toutefois mis sur la porte d'entrée lorsque les dates exactes seront connues.

Nous vous prions d'en prendre bonne note et vous remercions de votre compréhension.

\*\*\*\*\*

## Ecole enfantine - inscription pour l'année scolaire 2008/2009

Les formulaires d'inscription ont été adressés aux parents des enfants concernés nés entre le 1<sup>er</sup> mai 2002 et le 30 avril 2003. Le délai de retour de ces documents a été fixé au 15 mars 2008.

S'il devait y avoir un oubli, nous vous demandons de prendre rapidement contact avec Mme Claudine Pochon, secrétaire de la commission scolaire (tél.026/411.49.50)

\*\*\*\*\*

## Taxe non pompier

Le Conseil communal rappelle l'article 5, alinéa 4, du règlement organique du service de défense contre l'incendie soit :

4. Sont dispensés du service dans le corps de sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe d'exemption :
  - a) les personnes au bénéfice d'une rente AI
  - b) les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente, ou d'un enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 16 ans révolus
  - c) les femmes enceintes
  - d) les membres des corps de police cantonale et communale

- e) les ecclésiastiques et les séminaristes
- f) les étudiants
- g) le conjoint d'une personne incorporée

Si une personne concernée par ces exonérations a reçu une facture, elle voudra bien s'annoncer à l'administration communale afin que nous puissions l'annuler. Pour les étudiants, nous avons besoin d'une attestation de l'école fréquentée.  
Merci d'en prendre note.

\*\*\*\*\*

## Travail d'été pour des jeunes intéressés

Comme chaque année, la commune fait appel à des jeunes **motivés** pour effectuer les grands nettoyages de l'école et d'autres petits travaux durant les vacances scolaires.

Si vous êtes intéressé et disponible durant les vacances d'été, vous pouvez adresser votre candidature à l'administration communale jusqu'au **30 avril 2008** en retournant le talon réponse ci-après, par téléphone au No 026/411 22 65 ou par e-mail à [admin.vuisternens-en-ogoz@bluewin.ch](mailto:admin.vuisternens-en-ogoz@bluewin.ch).

✂-----

### TRAVAIL D'ETE POUR DES JEUNES INTERESSES

Je suis disponible aux dates suivantes : du .....

au .....

Autre .....

Nom et prénom : .....

No de natel ou téléphone : .....

Coupon à retourner d'ici au 30 avril 2008 à : Administration communale  
1696 Vuisternens-en-Ogoz

\*\*\*\*\*

## Projections publiques de films

Nous vous rappelons que les projections publiques de films doivent obtenir une autorisation de l'ayant droit.  
Pour toute personne intéressée, une notice est à disposition à l'administration communale.

## **MON ENFANT .....**

a des problèmes d'élocution ou de prononciation,  
des difficultés à s'exprimer,  
à apprendre à lire, à copier ou à écrire,  
il fait des fautes d'inattention,  
a de la peine à se concentrer,  
à participer à des activités collectives,  
il fait le clown !

Il est facilement distrait....

.....devient timide ou renfermé

## **DYSLEXIQUE ?**

**SI VOTRE ENFANT EST CONFRONTE  
A PLUSIEURS DE CES DIFFICULTES  
N'HESITEZ PAS  
A NOUS CONTACTER**

Il est incapable de travailler avec autonomie  
et les devoirs prennent des heures....  
il n'aime pas aller à l'école !

Il mémorise avec peine,  
est incapable de réciter les jours de la semaine,  
manque d'intérêt et de motivation,  
tripote toujours quelque chose  
il n'arrive pas à tenir en place !



Il rêve pendant les cours,  
ne lit pas les consignes,  
manque de persévérance,  
il ne pense qu'à jouer !

**L'association DYSLEXIE suisse romande  
Consultez notre site : [www.adsr.ch](http://www.adsr.ch) - antenne de Fribourg**

**Nous sommes disponibles pour des présentations**



## Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

(valable dès le 01.01.2008)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2008, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 15 janvier 2008 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

### 1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

|                      | Célibataire/ Divorcé(e)<br>Veuf/ve) / Séparé(e) | Couple<br>marié |
|----------------------|---|-----------------|
| Sans enfant à charge | Fr. 38'000.--                                   | Fr. 55'400.--   |
| 1 enfant à charge    | Fr. 56'700.--                                   | Fr. 66'200.--   |
| 2 enfants à charge   | Fr. 67'500.--                                   | Fr. 77'000.--   |
| 3 enfants à charge   | Fr. 78'300.--                                   | Fr. 87'800.--   |
| 4 enfants à charge   | Fr. 89'100.--                                   | Fr. 98'600.--   |
| 5 enfants à charge   | Fr. 99'900.--                                   | Fr. 109'400.--  |
| 6 enfants à charge   | Fr. 110'700.--                                  | Fr. 120'200.--  |

### 2. Calcul du revenu déterminant

#### Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de la taxation de la dernière période fiscale (code 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable salarié ou retraité :
- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14)
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)
- b) pour le contribuable indépendant :
- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
  - les autres primes et cotisations (code 4.12)
  - le rachat d'années d'assurance (2<sup>ème</sup> pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.14)
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)



REQUERANT(E)

Date du dépôt de la demande: .....

|                                |                               |  |
|--------------------------------|-------------------------------|--|
| Nom de famille<br>.....        | Prénom<br>.....               | Numéro AVS (11 chiffres)<br>.....            |
| Rue et numéro<br>.....         | Complément d'adresse<br>..... | Date de naissance (jour/mois/année)<br>..... |
| No postal et localité<br>..... | Profession<br>.....           | Sexe (M = Masculin, F = Féminin)<br>.....    |

Etat civil : (cocher ce qui convient)  célibataire  marié  veuf  divorcé  séparé de fait  séparé judiciairement

Depuis quelle date : .....

|                                    |                             |                    |  |
|------------------------------------|-----------------------------|--------------------|--|
| Commune de domicile civil<br>..... | Depuis quelle date<br>..... | Venant de<br>..... | Livret pour étranger<br>(indiquer B, C, L ou F)<br>..... |
|------------------------------------|-----------------------------|--------------------|--|

**Pour les requérants qui sont représentés (tuteur, assistance, etc.) :**

|  |  |
|--|--|
| Nom et prénom du représentant<br>..... | Complément d'adresse<br>.....          |
| Rue et numéro<br>.....                 | No postal et localité<br>.....         |
|  | Siège de l'autorité tutélaire<br>..... |

**Identité du requérant, du conjoint et des enfants dont le requérant assume l'entretien**

| Nom, Prénom | Sexe  | Date de naissance | Numéro AVS | Caisse-maladie |
|-------------|-------|-------------------|------------|----------------|
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |
| .....       | ..... | .....             | .....      | .....          |

**Important**

- Une des personnes mentionnée ci-dessus reçoit-elle déjà une réduction de primes ?  oui  non
- Une des personnes mentionnée ci-dessus reçoit-elle des prestations complémentaires ?  oui  non
- Une des personnes mentionnée ci-dessus reçoit-elle les indemnités de chômage ?  oui  non

**Pour chaque réponse affirmative, prière de joindre une pièce justificative.**

**Annexes :**

- avis de taxation fiscale
- certificat(s) d'assurance de la caisse-maladie
- certificat de salaire pour les personnes qui débutent une activité lucrative

Le/la soussigné(e) certifie que les indications ci-dessus sont complètes et conformes à la vérité. Il/elle s'engage à signaler immédiatement tous les changements importants dans la situation personnelle, familiale ou économique des personnes mentionnées dans ce questionnaire.

Lieu et date : .....

Signature du requérant : .....

Observations et attestation du Conseil communal

Nous vous confirmons que les indications données ci-dessus sont complètes et conformes à la vérité.

Observations : .....

Lieu et date : .....

Sceau et signature du Conseil Communal



# Jeunesse



## *Tournée du 1<sup>er</sup> Mai*

Le printemps est à nos portes, la nature se réveille peu à peu, les oiseaux commencent à chanter,... Et bien nous aussi, la société de Jeunesse du Village se baladera bientôt afin de préluder quelques beaux airs à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai. Les dates retenues sont les suivantes :

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| Mardi 29 avril            | Extrémités                 |
| Mercredi 30 avril         | Bouleyres + bas du village |
| Jeudi 1 <sup>er</sup> mai | Bas du Village + centre    |
| Vendredi 2 mai            | Centre + haut du village   |
| Samedi 3 mai              | Fin du haut du village     |
| Dimanche 4 mai            | Réserve...                 |

Nous commencerons notre tournée dès 19h00 les 29,30 avril et 2 mai. Le jeudi 1<sup>er</sup> et samedi 3 mai, nous débuterons dès 9h00. Nous nous permettrons de chanter tous les soirs jusqu'aux alentours de 21h30.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer. D'avance, merci pour votre accueil !

*La société de Jeunesse « l'Avenir »*



# La Poet'Attitude

## La branche volée

Dans la nuit nous allons entrer  
voler  
une branche en fleur.

Nous allons franchir le mur,  
dans les ténèbres du jardin de quelqu'un d'autre,  
deux ombres dans l'ombre.

L'hiver n'est point parti encore  
et l'on dirait que le pommier  
brusquement s'est changé  
en cascade d'étoiles parfumées.

Dans la nuit nous allons entrer  
jusqu'à son tremblant firmament,  
et tes petites mains avec les miennes  
voleront les étoiles.

Alors, et en catimini,  
chez nous,  
dans l'ombre et dans la nuit,  
entrera avec tes pas  
le pas silencieux du parfum  
et avec des pieds constellés  
le corps lumineux du printemps.

*Los Versos del capitán, Pablo Neruda*

D'origine modeste, Pablo Neruda, de son vrai nom Ricardo Neftali Reyes Basoalto, est né le 12 juillet 1904 à Parral, au Chili. Son enfance, très proche de la nature. Dès l'adolescence, et pendant ses études dans la capitale Santiago, il écrit avec avidité. Depuis 1923, les oeuvres se succèdent au long d'une vie marquée par les voyages, l'errance, l'exil: «Ainsi toute ma vie, je suis allé, venu, changeant de vêtements et de planète.»

Il s'impliquera fortement dans la vie politique du Chili. Le 24 septembre 1973, Pablo Neruda meurt à Santiago.



# Spécial

## Communiqué

Vous le savez tous, l'heure d'été est arrivée avec cette dernière fin de semaine. Cependant, lors de la dernière réunion du **Conseil Communal**, celui-ci a **décidé**, sous la vive pression de nos agriculteurs, qui, ne l'oublions pas, contribuent grandement à la sauvegarde de nos paysages et de notre planète, **de rester à l'heure d'hiver**, ceci pour éviter un décalage horaire nuisible à la production laitière de nos vaches, qui, rappelons-le, sont nos mammifères préférés, et représentent tout de même une partie non négligeable de la population du village. Veuillez donc retarder d'une heure vos montres, horloges et réveils.

Merci d'en prendre bonne note, avec les excuses du Conseil pour le retard dans la transmission de cette décision courageusement avant-gardiste.

Vuisternens-en-Ogoz  
Grande salle

## Grand loto rapide

Dimanche après-midi

30 mars 2008 à 14h15

**8000.- de lots** en espèces et bons d'achat  
+ Série BINGO

25 x 50.-

25 x 70.-

25 x 200.-

Invitation cordiale

-

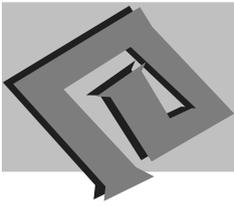
Le choeur mixte



## Carnaval

Le COC a oublié de remercier Aline Sudan qui a tiré de jolis portraits de nos enfants (et du rababou...) lors de la manifestation de carnaval en notre village. Vous désirez les voir ? rien de plus simple : allez sur le site de la commune ([www.vuisternens-en-ogoz.ch](http://www.vuisternens-en-ogoz.ch)), cliquez sur l'onglet « vie locale », puis « photos » et vous tomberez dessus. Essayez de ne pas vous faire mal en tombant.

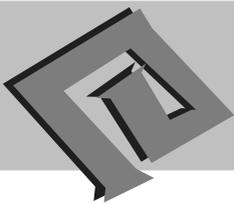
Nous avons le regret de vous annoncer encore que la Carnaval de l'année prochaine est d'ores et déjà annulé, au vu des conditions météorologiques qui s'annoncent exécrables.



# Magasin d'alimentation

Nous avons le plaisir de vous annoncer que dès le 1<sup>er</sup> avril, vue l'énorme demande de sa clientèle, le magasin d'alimentation du village proposera une ouverture nocturne hebdomadaire, chaque mardi soir, de 18 heures à 21 h 30, le mardi après midi restant comme à son habitude fermé.

Nous remercions chaleureusement Marie-Madeleine Sauteur pour cette belle initiative.



## Spécial

### POUR VIVRE HEUREUX CHAQUE JOUR ...

1. Cesse d'additionner les chiffres non essentiels tels l'âge, le poids, la grandeur.  
Laisse les docteurs s'inquiéter de cela. C'est pour cela qu'ils sont payés !
2. Conserve seulement les amis heureux, radieux. Les grognons et critiqueurs sapent le moral. (Garde cela à l'esprit si tu es l'un de ces derniers!!)
3. Continue d'apprendre : développe tes capacités, ta créativité, à travers...  
l'informatique... ton métier... le jardinage, peu importe !  
Ne laisse jamais ton esprit inactif.  
"Un esprit en dormance est l'atelier du démon"  
Et le nom du démon est Alzheimer!
4. Apprécie les choses simples.
5. Ris souvent, longtemps et bruyamment.  
Ris jusqu'à en perdre souffle.  
Et si un ami te fait rire, passe beaucoup de temps avec lui/elle.
6. Il y a les larmes ? Permets-toi d'avoir du chagrin mais poursuis ensuite ton chemin.  
La seule personne qui est avec nous toute notre vie est nous-même.  
Vis pendant que tu es vivant.
7. Entoure toi de tout ce que tu aimes : que ce soit la famille, les animaux, les souvenirs, la musique, les plantes, les loisirs, peu importe.  
Ta maison est ton refuge.
8. Chéris ta santé :  
Elle est bonne, préserve la.  
Elle est instable, améliore la.

Si c'est au-delà ton pouvoir, cherche de l'aide.

9. Ne vis ni dans le regret ni dans le remord.

Laisse-toi tenter uniquement si tu acceptes les conséquences au départ. Autrement, abstiens-toi.

10. Dis à ceux que tu aimes que tu les aimes, chaque fois que tu en as l'opportunité.



Texte proposé par une lectrice



## Inform'Ogoz

La SDV est fière de vous annoncer que votre journal paraîtra, dès le mois prochain, dans une nouvelle formule. En effet, en accord avec la Commune et sur préavis favorable de la Commission financière, toujours soucieuses de chercher des innovations pour rendre notre village encore plus attractif, et qui, dans ce but, a acheté une nouvelle imprimante, le journal sera dorénavant imprimé en 3D. Des lunettes spécialement conçues vous seront remises par tout ménage peu avant la parution de l'édition de mai.

Quant au futur (pas si lointain), nous sommes en train d'étudier la possibilité d'ajouter dans l'encre de l'imprimante un distillateur d'odeurs (pour l'instant limité à 6 odeurs). Vous serez informés avec plus de détails (notamment sur les arômes) lors d'une prochaine édition.



## Bulletin d'inscription 2008-2009

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : M / F (entourer ce qui convient)

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA / Lieu : \_\_\_\_\_

Langue (s) parlée(s) : \_\_\_\_\_ Confession : \_\_\_\_\_

Origine (lieu, pays) : \_\_\_\_\_

Votre enfant est-il sujet à : Epilepsie - Spasme du sanglot - Enurésie - Asthme - Allergies - Eczéma - Autre (s) ?

\_\_\_\_\_

Nom de l'assurance maladie et accident de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du médecin habituel de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom/prénom du père : \_\_\_\_\_ Nom/prénom de la mère : \_\_\_\_\_

Confession : \_\_\_\_\_ Confession : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Langue (s) : \_\_\_\_\_ Langue (s) : \_\_\_\_\_

Tél. prof. : \_\_\_\_\_ Tél. prof. : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Tél. privé : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

NPA/Lieu : \_\_\_\_\_ NPA / Lieu : \_\_\_\_\_

Avec qui vit l'enfant ? - les parents  - la mère seule  - le père seul  - autre (à préciser)

Est-ce que votre enfant peut recevoir de l'arnica 5 CH ?  Oui  Non

Est-ce que votre enfant peut être photographié ?  Oui  Non



## **Vous inscrivez votre enfant pour :**

### **Atelier 2 – 4 ans**

fr. 60.- / un demi jour — 120.- / deux demi jours

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mardi matin<br>09h00 – 11h30 | <input type="checkbox"/> Jeudi matin<br>09h00 – 11h30 |
|---|---|

### **Atelier 4 – 6 ans**

fr. 60.- / un demi jour — 120.- / deux demi jours

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi après-midi<br>13h30 - 16h00 | <input type="checkbox"/> Jeudi après-midi<br>13h30 - 16h00 |
|--|--|

### **Atelier mixte 3 – 6 ans**

fr. 60.- / un demi jour

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> Vendredi après-midi<br>13h30 - 16h00 |
|---|

### **Atelier/Expression corporelle 3 – 6 ans**

fr. 60.- / un demi jour

- |  |
|--|
| <input type="checkbox"/> Vendredi matin ***<br>09h00 - 11h30 |
|--|

**\*\*\*Tout dépend de l'occupation de la salle de gym. Confirmation définitive dans le courant du mois de juin.\*\*\***

Les subventions communales sont accordées selon le revenu imposable et uniquement pour les deux années précédents l'entrée à l'école enfantine.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature :

---

## Structures d'accueil de la petite enfance du Gibloux

Les 6 communes du Gibloux, (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Hauterive(FR), Le Glèbe, Rossens, et Vuisternens-en-Ogoz) ont décidé de prendre en partie en charge les frais liés aux structures d'accueil de la petite enfance.

Sont liées par une convention et bénéficient de cette aide,

- **La crèche La Marelle**, à Farvagny  
Mesdames Muriel Villos Peiry et Pierrette Bovet, tél. 026/411.38.13

Les écoles maternelles :

- **Le Jardin Câlin de Hauterive(FR)**, à Posieux tél. 026/411.38.57  
Mesdames Chantal Dousse, tél. 026/411.18.13 et  
Jacqueline Rumo, tél. 026/411.28.20,
- **Ecole maternelle La Chrysalide**, à Farvagny  
Madame Sophie Chassot tél. privé 026/915.05.45 ou 079/567.04.26
- **Ecole maternelle Tartine et Chocolat**, à Rossens  
Mesdames Yvette Rossier, tél. 026/411.18.01 et  
Valérie Saner, tél. 026/915.03.39
- **Ecole maternelle Les dix petits doigts**, à Villarsel-le-Gibloux  
Madame Jacqueline Rumo, tél. 026/411.28.20,
- **Association La Maison des petits – Atelier** à Vuisternens-en-Ogoz  
Madame Liliane Pittet, tél. 026/411.12.45
- **Association d'Accueil familial de Jour de la Sarine**,  
**Rue de Romont 2**  
**1700 Fribourg**  
tél. 026/321.35.18 / e-mail : [sarine@accueildejour.ch](mailto:sarine@accueildejour.ch)

## CONDITIONS

### a) Tarifs

- **La crèche la Marelle** : tarif adapté aux revenus des parents, voir directement avec la crèche
- **Accueil familial de Jour de la Sarine** : tarif adapté aux revenus des parents, voir directement avec l'association

### Ecoles maternelles – jardins d'enfants

### Tarif unique

Le subventionnement est lié à une uniformisation des tarifs des écoles maternelles. Le tarif est fixé à

**Fr. 60.-** par mois, par demi-jour de fréquentation par semaine.

La taxe d'inscription est de **Fr. 50.- par année scolaire.**

Un tarif préférentiel pour les parents dont les revenus n'excèdent pas certaines limites :

| Revenu imposable |            | Si 1 enfant dans la structure |          | Si 2 enfants dans la structure |          |
|------------------|------------|-------------------------------|----------|--------------------------------|----------|
|                  |            | Réduction                     | Par mois | Réduction                      | Par mois |
| De 0.-           | à 20'000.- | 50%                           | 30.-     | 60%                            | 36.-     |
| De 20'00         | à 30'000.- | 40%                           | 24.-     | 50%                            | 30.-     |
| De 30'00         | à 40'000.- | 30%                           | 18.-     | 40%                            | 24.-     |
| De 40'00         | à 50'000.- | 20%                           | 12.-     | 30%                            | 18.-     |
| De 50'00         | à 60'000.- | 10%                           | 6.-      | 20%                            | 12.-     |
| De 60'00         | à 70'000.- | 0%                            | 0.-      | 10%                            | 6.-      |
| Dès 70'00        |            | 0%                            | 0.-      |                                |          |

### b) Inscriptions

Directement auprès des institutions d'accueil de la petite enfance (voir ci-dessus)

Le formulaire nécessaire à la demande de subside vous sera remis par l'institution d'accueil de la petite enfance lors de l'inscription.

### Informations importantes:

Le subside est accordé uniquement pour les deux années qui précèdent l'entrée à l'école enfantine. (Art. 6 1b de la convention liant les écoles maternelles et l'Association des communes du Gibloux). La demande doit être formulée au début de chaque année scolaire (2 fois pour les enfants qui font les deux ans).

**Une copie du dernier avis de taxation en votre possession 2006 ou 2007 doit impérativement être jointe à chaque demande. Sans l'avis de taxation aucune subvention ne sera accordée.**

**Aucune subvention ne sera accordée aux demandes qui parviendront après le 31 juillet.**

### Adresse

Présidente de la Commission du service des institutions d'accueil de la petite enfance du Gibloux :

Mme Agnès Limat, Impasse Sur-la-Comba 2, 1725 Posieux Tél. 026/411.18.77  
(privé)079/294.27.62(portable)

E-mail : [agnes.limat@bluewin.ch](mailto:agnes.limat@bluewin.ch)



# Pour les Jeunes

Voici une toute nouvelle rubrique consacrée aux jeunes, malheureusement elle n'a toujours pas de nom alors si vous avez des idées faites-les nous parvenir...

Je rajouterai des choses pour les garçons, c'est promis !

Dadoune

## La mode...

### Les indispensables de la saison :

-le gilet d'homme : à porter tout aussi bien avec une chemise, un t-shirt ou une robe.

-le jean : cette année ce n'est pas la forme du jean qui compte mais sa couleur. Osez les couleurs flashys comme le rouge ou le jaune qui vous donneront un style unique.

-le haut : j'avoue avoir un petit faible pour les t-shirt XXL imprimés.

Conseil perso : trouvez-en de groupes, ils vous donneront un côté rock tout en restant dans le vintage.

### Pour les accessoires ...

-les lunettes de soleil : toujours la même formule, c'est-à-dire plus elles sont grosses, mieux c'est.

A choisir colorées, c'est beaucoup plus original que les simples noires.

-le sac cabas : vraiment pratique pour y mettre tout notre (petit) bordel. A porter à la ville comme à la plage.

-le petit + : les badges et les broches c'est super quand il s'agit de personnaliser ses vêtements.

## Côté beauté :

### Cheveux gras :

Battez 2 jaunes d'œuf avec une cuillère à soupe de rhum. Ajoutez  $\frac{1}{2}$  citron, puis massez vos cheveux avec ce mélange. Laissez agir 5 minutes, rincez à l'eau tiède puis faites un shampoing.

### Cheveux secs :

Battez 2 jaunes d'œufs et mélangez avec 5 cuillères à soupe de rhum et  $\frac{1}{2}$  verre d'huile d'olive. Appliquez sur vos cheveux, enroulez-les dans une serviette et laissez agir pendant 1 heure. Pour terminer faites un shampoing.



# Société de Développement

Pour ses 30 ans (1977-2007),  
la Société de Développement de Vuisternens-  
en-Ogoz  
offre à la population un nouveau banc et une  
longue-vue près de la croix et des tilleuls, au-  
dessus du chemin de la Clavaleyre.



Elle invite tous les habitants du village à un **apéritif animé** qui marquera l'inauguration de ces acquisitions: le **dimanche 4 mai 2008 dès 10h30 !**

**Venez nombreux profiter de la belle vue et de cet endroit magnifique!**

Si la météo est clémente, ceux qui le désirent pourront poursuivre par des grillades ou un pique-nique à la Pépinière.

Veillez parquer vos véhicules au stand de tir ou à la Pépinière S.V.P.





## La Fête des patates aura lieu le 8 novembre 2008!

Nous invitons la population à y participer en plantant ce printemps déjà des plantons de pommes de terre de diverses variétés et en exposant un échantillon de leur récolte en automne.



Quelques variétés spéciales sont en vente dans le commerce ou peut-être au marché aux plantons de la fondation Pro Specie Rara (samedi 26 avril 2008 au Château de Prangins). Vos propres recherches seront les bienvenues.

Participez à l'année internationale de la pomme-de-terre!

La SDV



# Spécial

### Instants (tannés) des œuflympiades 2008



Cette année, c'était la dixième. Pour célébrer, la neige s'y est mise. Et plutôt bien. Et nous, pour célébrer, on est monté. À pied. C'était magique. Comme lorsqu'on est arrivé à la Vuisterna à voir toute l'impatience dans les yeux des enfants, prêts à bondir à la recherche des œufs cachés par la jeunesse.

Y en a mille y paraît. D'œufs donc. Départ. Ça court dans tous les sens. Les traces, limitées au possible par les organisateurs, se multiplient et se perdent en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire (vous direz, c'est normal, à la vitesse où c'est tapé). Ça creuse, ça crie, dans le silence de la neige. Les sachets se remplissent, souvent avec l'aide de maman et encore plus souvent de papa (mais prenez garde, vous êtes



fichés, on a les photos).



Fin du concours, il neige à l'horizontale, c'est magnifique à voir à travers les fenêtres de la cabane devant une tasse de thé. Dehors on distingue un peu de vertical : ce sont des enfants qui courent avec leurs jetons de bois, à la recherche des jeux que l'on à organisés pour eux.. il y a des sourires entre chaque flocon. Et comme il y a beaucoup de flocons....

Un grand merci à la société de jeunesse qui nous a permis de vivre ce moment fort.



PS La société de jeunesse a calculé que chaque flocon qui tombe (bon, ça dépend encore de l'angle) représente un manque à gagner de 0,000000000000001 centime. Mais au final, ça pourrait faire beaucoup. Alors ils ouvrent un compte, appelé le DDLJ (les déshérités de la jeunesse). Vous pouvez les aider en les contactant. Pour les trouver, rien de plus simple : cherchez le jeune qui est en vous.

La Rédaction